

**SESSION
ORDINAIRE
07 juin 2010**

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALAIN GUINDON, MAIRE. LA SESSION DÉBUTE À VINGT HEURES.

SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM

M. Alain Guindon, maire
M. Benoît Proulx, conseiller
Mme Marie-Eve Surprenant, conseillère
Mme Sylvie D'Amours, conseillère
M. Nicolas Villeneuve, conseiller
M. Joël Brassard, conseiller

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Donald Robinson, conseiller avait motivé son absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Guylaine Comtois, directrice générale est présente.

❖ OUVERTURE DE LA SESSION

Résolution numéro 195-06-2010

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION ORDINAIRE
DU 07 JUIN 2010**

Il est proposé par monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la session ordinaire du 7 juin 2010 en retirant l'item 7.2.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 03 mai 2010.

3. ADMINISTRATION

3.1 Dépôt de la liste des comptes à payer du mois de mai 2010, approbation du journal des déboursés du mois de mai 2010 incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000.

3.2 Conclusion d'une promesse d'achat de l'immeuble constituant l'église et le presbytère entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et la Fabrique de la paroisse de Saint-François-D'Assise.

3.3 Mandat à Armand Dagenais aux fins de compléter les travaux d'aménagement paysager à l'Hôtel-de-Ville.

3.4 Inscription de la trésorière au congrès annuel de l'association des gestionnaires financiers municipaux du Québec.

4. TRANSPORTS

- 4.1 Réfection du pavage de la rue de l'Église et du sentier pavé au parc Paul-Yvon Lauzon entre le stationnement et le chalet.
- 4.2 Achat de matériel de sécurité pour les travaux d'électricité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Embauche de monsieur Maxime Marion à titre de pompier à l'essai.

6. URBANISME

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du service d'émission des permis.
- 6.2 Demande d'approbation des recommandations du CCU en rapport avec l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

7. LOISIRS

- 7.1 Achat d'un poteau en acier galvanisé de 50 pieds.
- 7.2 Aménagement d'un sentier pavé au parc Paul-Yvon Lauzon entre le stationnement et le chalet – *item retiré*
- 7.3 Achat de matériel pour les espaces verts.
- 7.4 Installation d'une lumière au parc Caron pour le terrain de basketball.
- 7.5 Réparation des fenêtres au 95 chemin Principal dans le local des activités de loisirs.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Approbation des dépenses pour la collecte de matériel informatique.
- 8.2 Réseau Environnement – Programme d'économie d'eau potable.
- 8.3 Embauche de madame Valérie Bourduas Crouhen à titre de technicienne en environnement.
- 8.4 Désignation de monsieur Francis Daigneault aux fins de l'application du règlement numéro 4-96 sur l'arrosage.
- 8.5 Remplacement d'une pompe à l'eau de 2 pouces.
- 8.6 Achat de matériel pour le réseau d'aqueduc.

9. AVIS DE MOTION

- 9.1 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 06-2010 décrétant un emprunt et une dépense de 500 000\$ aux fins de réaliser des travaux d'amélioration et d'entretien de l'église.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11. CORRESPONDANCE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

❖ PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 196-06-2010

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 MAI 2010.

Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 mai 2010 tel que présenté.

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 197-06-2010

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2010, APPROBATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2010 INCLUANT LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2000.

Il est proposé par madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 6-04-2010 au montant de 176 566.71\$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 4-06-2010 au montant de 388 023.21\$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000 sont approuvées.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

Résolution numéro 198-06-2010

CONCLUSION D'UNE PROMESSE D'ACHAT DE L'IMMEUBLE CONSTITUANT L'ÉGLISE ET LE PRESBYTÈRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac désire faire l'acquisition de l'église et du presbytère de Saint-Joseph-du-Lac, ci-après l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac désire conclure une promesse d'achat de l'immeuble et déterminer les clauses d'un protocole d'entente, en collaboration avec la fabrique de la Paroisse de Saint-François-D'Assise;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-EVE SURPRENANT
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE monsieur le maire Alain Guindon et la directrice générale Guylaine Comtois sont autorisés à signer la promesse d'achat et l'entente à intervenir;

QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est autorisée à procéder à l'acquisition de l'église et du presbytère appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-D'Assise, immeuble situé au 1028, chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac, en considération de la somme nominale de 1,00\$;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction pour et au nom de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

QUE la conclusion de cette transaction est conditionnelle à l'approbation par les personnes habiles à voter d'un règlement d'emprunt de 500 000\$ visant la réalisation de travaux d'amélioration et d'entretien de l'église.

Résolution numéro 199-06-2010

**MANDAT À ARMAND DAGENAI AUX FINS DE COMPLÉTER LES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par monsieur Benoit Proulx

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise Armand Dagenais & fils inc pour compléter l'aménagement paysager de la dernière section du terrain de l'Hôtel de Ville conformément au plan présenté en date du 3 juin 2010 au coût de 3 931.58\$.

La présente dépense est assumée par une appropriation du fonds de roulement pour un terme de 3 ans.

Résolution numéro 200-06-2010

**INSCRIPTION DE LA TRÉSORIÈRE AU CONGRÈS ANNUEL DE
L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX
DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant

Et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de Venise Coté, trésorière, au congrès annuel de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec qui se tiendra en Estrie du 15 au 17 septembre 2010. L'inscription au coût de 1 050\$, comprend l'hébergement et les repas pour la durée du congrès.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ TRANSPORTS

Résolution numéro 201-06-2010

RÉFECTION DU PAVAGE DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET DU SENTIER PAVÉ AU PARC PAUL-YVON-LAUZON ENTRE LE STATIONNEMENT ET LE CHALET

CONSIDÉRANT la détérioration de la chaussée de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de citoyens pour avoir un sentier adéquat vers le chalet depuis le stationnement;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par les soumissionnaires et aux prix suivants :

Asphalte R. Sarrazin inc.	38 460.12\$
Asphalte J.J. Lauzon Ltée	33 870.00\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu de mandater Asphalte J.J. Lauzon aux fins de procéder à la correction du pavage de l'Église, de type EB-10C afin de recouvrir les imperfections du pavage existant, incluant le liant d'accrochage et d'un recouvrement en pavage de type EB-10S, épaisseur 50mm et de procéder à l'aménagement d'un sentier pavé au parc Paul-Yvon-Lauzon incluant l'excavation, la fourniture et l'installation d'une membrane, de la pierre concassée et du pavage, pour une somme de 33 870,00\$ incluant les taxes.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 202-06-2010

ACHAT DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu d'autoriser l'achat de matériel de sécurité pour les travaux électriques, tels qu'un écran facial contre arc électrique et des gants protecteurs en cuir pour une somme n'excédant pas 600\$.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 203-06-2010

EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME MARION À TITRE DE POMPIER À L'ESSAI.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des incendies suite à des entrevues visant l'embauche d'un nouveau pompier;

Il est proposé par monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac embauche Maxime Marion à titre de pompier à l'essai selon les conditions de la convention collective. Monsieur Marion complète présentement sa formation « Pompier 1 » de l'IPIQ.

❖ URBANISME

Résolution numéro 204-06-2010

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉMISSION DES PERMIS.

Madame Sylvie d'Amours présente le rapport du service d'urbanisme du mois de mai, elle mentionne que le service d'urbanisme a délivré **cinquante-quatre (54) permis**, dont 3 constructions unifamiliales, 1 construction agricole, 13 rénovations, 8 bâtiments accessoires, 9 permis divers et 20 permis d'arrosage pour un total de 966 900\$. Trois (3) nouvelles unités de logement ont été créées.

Au cours du mois de mai 2010, **aucun avis d'infraction** n'a été émis. **Deux (2) constats d'infraction** ont été émis durant le mois en rapport à la propreté sur un terrain privé.

Résolution numéro 205-06-2010-01

DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE SUR SOCLE, RELATIVE À L'EXPLOITATION AGRICOLE <LES VENTS D'ANGE> SITUÉE AU 825 CHEMIN PRINCIPAL, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet d'installation d'une enseigne conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet d'installation d'une enseigne conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de M. André Lauzon <Les vents d'Ange> désirant installer une enseigne commerciale sur socle, relative à l'exploitation agricole située au 825 chemin Principal, comportant les caractéristiques suivantes :

- Base en béton d'une hauteur de 16 po et d'une largeur d'environ 108 po;
- Surface d'affichage rectangulaire de 96 po X 48 po en pierre de marque Pierres Jr, modèle Colima, couleur Marbré;
- Lettrage en Sintra ½ po peint;
- Couvert en bois de 100 po X 6 po;
- Aucun éclairage ;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de M. André Lauzon <Les vents d'Ange>, pour l'installation d'une enseigne commerciale sur socle, relative à l'exploitation agricole située au 825 chemin Principal, telle que présentée sur les plans en date du 31 mai 2010 conditionnellement à ce que l'enseigne sur poteau existant soit retirée dès que la nouvelle enseigne sera achevée.

Résolution numéro 205-06-2010-02

DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AUX HABITATIONS DANS LA COUR ARRIÈRE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3-11 47E AVENUE NORD, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment accessoire aux habitations conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de M. Patrick Dussault (Gestion Patrick Dussault inc.), désirant construire une remise de jardin dans la cour arrière, comportant les caractéristiques suivantes :

- Dimension de 16 pi X 8 pi;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de couleur vert Forêt;
- Revêtement extérieur en déclin de vinyle de couleur Argile;
- Portes de couleur blanche;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de M. Patrick Dussault (Gestion Patrick Dussault inc.) pour la construction d'une remise de jardin dans la cour arrière de la propriété située au 3-11 47e Avenue Nord, telle que présentée sur les plans remis en date du 20 mai 2010.

Résolution numéro 205-06-2010-03

DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE TRI FAMILIAL SITUÉ AU 163-167 RUE MAURICE-CLOUTIER, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Habitations M.P. Gaul inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type tri familial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Dimension d'environ 32 pi X 36 pi;
- Revêtement de brique de marque Permacon, modèle Cinco, couleur nuancé gris Chambord;

- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Rempart, couleur noire 2 tons;
- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Sterling;
- Volets de marque Kaycan de couleur noire;
- Portes et fenêtres de couleur blanche;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction pour bâtiment résidentiel de type tri familial situé au 163-167 rue Maurice-Cloutier telle que présentée sur les plans datés du 27 mai 2010.

Résolution numéro 205-06-2010-04

DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 14 RUE FÉLIX, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Habitations M.P. Gaul inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <Gamay> avec garage simple;
- Dimension d'environ 44 pi X 34 pi;
- Revêtement de pierre de marque Permacon, modèle Lafitt, couleur nuancé gris Chambord (90%) et gris Eaton (10%);
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Rempart, couleur noir Cristal;
- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Sterling;
- Fenêtres de couleur blanche;
- Portes de couleur noires.;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction pour bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 14 rue Félix telle que présentée sur les plans datés du 27 mai 2010, modèle <Gamay> avec garage simple.

Résolution numéro 205-06-2010-05

DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 15 RUE FÉLIX, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Habitations M.P. Gaul inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <Évasion> avec garage simple;
- Dimension d'environ 40 pi X 29 pi;
- Revêtement de brique de marque Permacon, modèle Melville, couleur nuancé gris Lennox;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Rempart, couleur Chêne;
- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Pebble Clay;
- Volets de marques Kaycan de couleur Chocolat;
- Portes et fenêtres de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction pour bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 15 rue Félix telle que présentée sur les plans datés du 27 mai 2010, modèle <Évasion> avec garage simple.

Résolution numéro 205-06-2010-06
DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 225-227 RUE
MAURICE-CLOUTIER, CONFORMÉMENT AU PIIA

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Habitations M.P. Gaul inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <Dolcetto> avec logement accessoire;
- Dimension d'environ 50 pi X 40 pi;
- Revêtement de brique de marque Permacon, modèle Cinco, couleur nuancé beige Amboise;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Rempart, couleur brun 2 tons;
- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Pebble Clay;
- Volets de marques Kaycan de couleur Chocolat;
- Portes et fenêtres de couleur blanche;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction pour bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 225-227 rue Maurice-Cloutier telle que présentée sur les plans datés du 27 mai 2010, modèle <Dolcetto> avec logement accessoire.

Résolution numéro 205-06-2010-07

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 229 RUE
MAURICE-CLOUTIER, CONFORMÉMENT AU PIIA**

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Habitations M.P. Gaul inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <Bruant> avec garage simple;
- Dimension d'environ 47 pi X 38 pi;
- Revêtement de brique de marque Permacon, modèle Cinco, couleur nuancé beige Dunlop;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Mystique, couleur cèdre;
- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Pebble Clay;
- Volets de marques Kaycan de couleur Chocolat #206;
- Portes de couleur brun Commercial;
- Fenêtres de couleur blanche;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction pour bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 229 rue Maurice-Cloutier telle que présentée sur les plans datés du 27 mai 2010, modèle <Bruant> avec garage simple.

Résolution numéro 205-06-2010-08

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 31 RUE FÉLIX,
CONFORMÉMENT AU PIIA**

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Que les membres ont pris connaissance de la demande de Les Habitations Innovatel 2007 inc., désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <Altare> avec garage simple;
- Dimension d'environ 38 pi X 33 pi;
- Revêtement de brique de marque Hanson, collection St-Laurent, couleur Boston;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque BP, modèle Mirage, couleur sahara;
- Déclin de vinyle de marque Royal Crest, couleur Pebble Clay;
- Volets de marques Kaycan de couleur brun Commercial;
- Portes et fenêtres de couleur brun Commercial;

CONSIDÉRANT Que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction pour bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 31 rue Félix telle que présentée sur les plans datés du 26 mai 2010, modèle <Altare> avec garage simple.

Résolution numéro 205-06-2010-09

**DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT
RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL SITUÉ AU 53, RUE DES
JACINTHES, CONFORMÉMENT AU PIIA**

CONSIDÉRANT Que le Comité doit transmettre une recommandation au Conseil municipal en rapport à l'implantation, l'intégration, l'architecture et l'aménagement paysager d'un projet de construction pour un bâtiment résidentiel conformément aux objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT Considérant que ue les membres ont pris connaissance de la demande de Groupe l'Héritage, désirant construire un bâtiment résidentiel de type unifamilial, comportant les caractéristiques suivantes :

- Modèle <L'Étonnante> avec garage simple;
- Dimension d'environ 38 pi X 36 pi;
- Toiture en bardeaux d'asphalte de marque
- BP, modèle Rempart, couleur brun foncé;
- Revêtement de brique de marque Permacon, modèle Melville, couleur Nuancé beige Batavia;
- Revêtement complémentaire en déclin d'aluminium de marque Gentek, de couleur gris Argile;
- Fenêtres de marque Solaris, de couleur brun Antique;

CONSIDÉRANT Considérant que le traitement architectural rencontre l'objectif du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE D'AMOURS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la demande de construction pour un bâtiment résidentiel de type unifamilial situé au 53 rue des Jacinthes telle que présentée sur les plans datés du 3 avril 2003, contrat 98-2191, modèle <L'Étonnante> avec garage simple.

❖ LOISIRS

Résolution numéro 206-06-2010

ACHAT D'UN POTEAU EN ACIER GALVANISÉ DE 50 PIEDS

Il est proposé par monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un poteau en acier galvanisé de 50 pieds pour permettre l'installation d'un relai, à proximité du poste de pompage Laviolette, pour le système de caméra de la municipalité pour une somme de 2 950\$ plus taxes.

La présente dépense est assumée par le fonds de roulement pour un terme de trois (3) ans.

Résolution numéro 207-06-2010

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LES ESPACES VERTS

Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice des loisirs à effectuer les achats pour le matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts.

PARC THÉORÊT - BRASSARD	
Peinture du module	100,00 \$
TOTAL	100,00 \$
PARC JACQUES PAQUIN	
1 poubelle en métal	50,00 \$
Remplacement de deux sièges en aluminium dans les estrades	
TOTAL	50,00 \$
PARC CYPRIEN CARON	
1 siège de bébé pour balançoire (chaîne et le clés pour les accrocher) Multi-Jeux	212,20 \$
Filet de chaîne pour le panier de basket (Multi-Jeux Merlin) (30\$/l'unité)	67,72 \$
Peinture les kaboums et bascule	200,00 \$
TOTAL	479,92 \$
PARC VARIN	
Peinture pour la patinoire	500,00 \$
TOTAL	500,00 \$
PARC PAUL-YVON LAUZON	
CHALET DES LOISIRS - Salle de bain filles et garçons	
Distributeur simple de papier de toilette (5 fois à 24,35 chacun) cie Larose	137,41 \$
Récepteur mural (poubelle) (2 fois à 119,02 chacun) cie Larose	268,68 \$
5 plinthes électriques 220V AC/83" (70,45 l'unité) (installation effectuée en régie)	397,59 \$
1 plinthe électrique 220V AC/66" (54,57 l'unité) (installation effectuée en régie)	61,58 \$
1 plinthe électrique 220V AC/47½" (40,33 l'unité) (installation effectuée en régie)	45,51 \$
5 plinthes électriques 220V AC/57¼" (47,63 l'unité) (installation effectuée en régie)	268,80 \$

3 chauffages radiant avec ventilation (361,03 l'unité) (installation effectuée en régie)	1 222,53 \$
1 thermostat programmable (77,99 l'unité) (installation effectuée en régie)	88,02 \$
2 thermostats simples à bilames (39,95 l'unité) (installation effectuée en régie)	135,33 \$
CHALET DES LOISIRS - Salle de bain filles et garçons (suite)	
3 couvercles de protection thermostat (39,95 l'unité) (installation effectuée en régie)	135,27 \$
2 sentinelles extérieures (60,71 l'unité) (installation effectuée en régie)	137,05 \$
Coupe-froid pour les deux portes du chalet	100,00 \$
Peinture du chalet des loisirs (mur et escalier)	718,86 \$
(1510' carrés - rouge 7 gallons et 1324' carrés blanc 6 gallons à 48,99 gal.)	
TOTAL	3 716,63 \$
PATINOIRE	
3 bandes de patinoires à remplacer	200,00 \$
Peinture des bandes intérieures et extérieures	500,00 \$
TOTAL	700,00 \$
AUTRES	
Fabrication de 3 escaliers pour les estrades en aluminium qui ont été vandalisés	1 500,00 \$
TOTAL	1 693,12 \$
GRAND TOTAL	7 239,67 \$

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 208-06-2010

INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE AU PARC CARON POUR LE TERRAIN DE BASKETBALL

Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant

Et unanimement résolu de faire installer une lumière au parc Caron afin de permettre aux citoyens d'utiliser le terrain de Basketball en soirée et de réduire le vandalisme dans la nuit. Le coût de fourniture et de l'installation serait de 3 400 \$ incluant les taxes pour l'ajout d'un poteau et de deux lumières de 1000 watts.

La présente dépense est assumée par une appropriation du fonds de parc et terrain de jeux.

Résolution numéro 209-06-2010

RÉPARATION DES FENÊTRES AU 95 CHEMIN PRINCIPAL DANS LE LOCAL DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Il est proposé par madame Marie-Eve Surprenant

Et unanimement résolu de faire réparer les fenêtres au 95 chemin Principal dans le local des activités de loisirs au coût de 1 918,87 \$.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ **HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution numéro 210-06-2010

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LA COLLECTE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Il est proposé par madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu d'autoriser les dépenses préliminaires au montant de 400\$, tel que prévu l'application du Programme de gestion des matières résiduelles, pour la collecte du matériel informatique qui aura lieu dans le cadre de la Semaine canadienne de l'environnement 2010. Le budget est réparti comme suit :

COLLECTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE	COÛT
Publicité (envoi postal)	350,00\$
Transport des matériaux recueillis	50,00\$
Total	400, 00\$

Les présentes ont fait l'objet par la directrice générale de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

Résolution numéro 211-06-2010

RÉSEAU ENVIRONNEMENT – PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Il est proposé par monsieur Joël Brassard

Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac renouvelle son adhésion à Réseau Environnement afin de participer à la 34^e édition du Programme d'économie d'eau potable. Les frais d'adhésion sont de 705,47\$. Cette adhésion donne droit à l'assistance d'un agent de sensibilisation, d'une couverture médiatique, d'un site internet clair et attrayant et d'outils promotionnels.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit par la directrice générale tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 212-06-2010

EMBAUCHE DE MADAME VALÉRIE BOURDUAS CROUHEN À TITRE DE TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de madame Valérie Bourduas Crouhen aux fins d'assumer certaines tâches reliées à l'environnement. Ce nouveau poste syndiqué

et saisonnier est ouvert au taux horaire de 14.00\$. Pour un total de 3 500\$ après application de la subvention du programme DÉFI.

Madame Valérie Bourduas Crouhen est responsable de l'application du règlement numéro 4-96 sur l'arrosage.

Cette entente s'applique rétroactivement au 10 mai 2010.

De modifier la convention collective de travail aux fins d'ajouter un nouveau poste saisonnier comportant une nouvelle description de tâches «technicien en environnement».

Résolution numéro 213-06-2010

DÉSIGNATION DE MONSIEUR FRANCIS DAIGNEAULT AUX FINS DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-96 SUR L'ARROSAGE

Il est proposé par madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu de nommer monsieur Francis Daigneault responsable de l'application du règlement numéro 4-96 sur le contrôle de l'arrosage.

Résolution numéro 214-06-2010

REPLACEMENT D'UNE POMPE À L'EAU DE 2 POUCES

Il est proposé par monsieur Joël Brassard

Et unanimement résolu d'autoriser le remplacement d'une pompe à l'eau, dont les coûts de réparation seraient trop importants, par une pompe de marque Kodiak de 2 pouces, 158 GPM, avec moteur Honda 4 HP pour une somme de 1 400\$ plus taxes. Partager entre aqueduc et égout

La présente dépense a fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit par la directrice générale tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 215-06-2010

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par monsieur Joël Brassard

Et résolu de se procurer de Réal Huot inc. des rallonges avec couvercles et extension de boîte de service pour une somme d'au plus 2 000 \$.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit par la directrice générale tel que requis par la Loi.

❖ AVIS DE MOTION

Résolution numéro 216-06-2010

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2010 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 500 000\$ AUX FINS DE RÉALISER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET D'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE.

Madame Marie-Eve Surprenant donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 06-2010 décrétant un emprunt et une dépense de 500 000\$ dans le but de réaliser des travaux d'amélioration et d'entretien de l'Église, et ce, conditionnellement à l'acquisition de l'immeuble par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

❖ ADOPTION DE RÈGLEMENTS

❖ CORRESPONDANCE

Résolution numéro 217-06-2010

TRANSMISSION À MONSIEUR LE MAIRE D'UNE CORRESPONDANCE DU GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LA RÉCUPÉRATION DES HALOCARBURES POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par Madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu que la municipalité renouvelle l'entente pour la récupération des halocarbures pour l'année 2010 par le Grenier populaire des Basses-Laurentides.

À cette fin, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

Résolution numéro 218-06-2010

TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ D'UNE DEMANDE DE COMMANDITE PAR VÉLOKA POUR LEUR 9^{ÈME} ÉDITION, LE DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par Monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu que la municipalité accorde un aide financière de 200\$ pour l'organisation de la 9^{ème} édition de Véloka qui se tiendra le dimanche 5 septembre 2010. Véloka est associé à la Fondation des maladies du cœur.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 219-06-2010

TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ D'UNE LETTRE DE REMERCIEMENTS POUR LE DON DE 200\$ REMIS À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA POUR L'ORGANISATION DU VOYAGE CULTUREL À OTTAWA POUR DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUTISTES

La directrice générale informe les membres du conseil de la réception d'une lettre de remerciements pour le don de 200 \$ remis à l'école secondaire d'Oka pour l'organisation du voyage culturel à Ottawa pour des élèves handicapés et autistes.

Résolution numéro 220-06-2010

TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ D'UNE DEMANDE POUR UTILISER LE STATIONNEMENT DU PARC PAUL-YVON LAUZON, LES 24, 25 ET 26 SEPTEMBRE 2010, POUR LE RASSEMBLEMENT ANNUEL DU CLUB MOTORISÉ LA DILIGENCE

Il est proposé par Madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac autorise le Club de motorisé la Diligence à utiliser le stationnement du parc Paul-Yvon Lauzon, les 24, 25 et 26 septembre 2010, pour leur rassemblement annuel.

Résolution numéro 221-06-2010

TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA 19^E ÉDITION DE «POMMES EN FÊTE»

Il est proposé par monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac accorde une aide financière de 500\$ pour l'organisation de la 19^{ième} édition de Pommes en Fête.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

Résolution numéro 222-06-2010

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par monsieur Benoit Proulx et résolu unanimement de lever la présente session à 21 h 30 heures.

**M. ALAIN GUINDON
MAIRE**

**MME GUYLAINE COMTOIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE**